

---

# INDITER – Territoires et territorialités autochtones

## *Résumés des communications*

---

### **Journée du 4 mai 2017**

#### **1) « Nuna », aujourd'hui entre « Inuitude » et altérité ?**

Laine CHANTELOUP (UMR GEOLAB, Université de Limoges) et Fabienne JOLIET (INHP, Agrocampus Ouest, Angers)

**Résumé /** La sédentarisation combinée aux transformations des modes de vie liées au développement de l'aire industrielle a profondément affecté le peuple Inuit, notamment dans sa relation au territoire. D'un peuple isolé, nomade, chasseurs - cueilleurs, le peuple Inuit vit aujourd'hui dans des communautés sédentaires, reliées quotidiennement aux grands centres urbains du « Sud ». La chasse, la pêche et la cueillette ne déterminent plus la survie du groupe. Le territoire de vie est sujet de convoitise pour toute formes de développement minier, hydroélectrique, touristique... La création de parcs nationaux, mode de protection et de valorisation occidentale de la nature, se multiplie. Cette « culture » allochtone du territoire se retrouve également dans le quotidien. La jeune génération rêve de hockey, de musique rap et d'espaces lointains, le plus souvent urbains... Pour autant, même si les territorialités inuit se sont profondément transformées, elles ne s'inscrivent pas dans une rupture du holisme et de l'animisme, mode de relation des Inuit à la Nature, mais plutôt dans une réalité recomposée, hybride. C'est à partir d'images Inuit (photographiques et vidéos) prises et commentées par les Nunavimmiut (Inuit du Nunavik, Canada), que différentes modalités de relations à la nature et au territoire autochtones révèlent ce qu'est « nuna » (notre terre en inuktitut). Ces modalités ont pour caractéristique d'être l'expression d'une combinaison de cette vision animiste du monde et d'une certaine altérité occidentale post coloniale : (1) la Nature socialisée ; (2) nourrir le corps, apaiser l'âme ; (3) éphéméride et adaptation ; (4) grandeur de la Nature, appartenir ; (5) un monde en changement.

#### **2) Les luttes autochtones pour le territoire et la reconnaissance au prisme du concept de « justice spatiale »**

Béatrice COLLIGNON (UMR Passages, Université Bordeaux Montaigne) et Irène HIRT (UMR Passages, CNRS)

**Résumé /** Depuis les années 1970, les luttes des peuples autochtones pour la reconnaissance de leurs droits et de leurs spécificités culturelles par les Etats dont ils dépendent mettent le territoire au centre des revendications. On observe ainsi que, quelles qu'elles soient, les demandes autochtones portent implicitement sur des formes de « justice spatiale ». Sans doute car c'est « dans le contexte autochtone que cette dernière est le plus intimement liée à la justice sociale. C'est à cause de la terre », comme le fait remarquer l'historienne et activiste Sioux Dakota Waziyatawin Angela Wilson (notre traduction, Brown *et al.*, 2007, p. 20). Notre communication se propose d'approfondir nos premières réflexions esquissées à ce

sujet (Hirt et Collignon, 2017 - à paraître). Nous illustrerons la valeur heuristique du concept de justice spatiale qui fait contraste avec l'incertitude qui l'entoure, laquelle demande à être débattue et discutée (*Justice spatiale*, 2009). Par-delà les questions de justice au sens strict (soit la justice comme ensemble de règles, de pratiques et d'institutions sociales permettant d'exercer et de faire respecter ce qui est « juste » et « bon » aux yeux d'une société), il s'agira de proposer une réflexion plus large sur les demandes de « reconnaissance » et de « réparation » énoncées par les peuples autochtones pour les torts subis globalement pendant plusieurs siècles de colonisation, et d'examiner la place occupée par l'espace et le territoire dans ces demandes de justice spatiale. Nous interrogerons notamment le rôle contrasté attribué au territoire dans les revendications de justice, selon que l'on se place du point de vue des chercheurs occidentaux et de leur épistémologie ou du point de vue des autochtones et de leurs épistémologies propres.

### 3) Cities in sight: exploring the new geographies of aboriginality in Québec and their impact on government policies

Caroline DESBIENS (Université Laval, Québec) et Carole LEVESQUE (INRS, Montréal)

**Résumé /** Over the last fifty years, geographers and researchers from many disciplines have documented the evolution of aboriginal spaces in Canada. Much of that scholarship shows a dramatic process of “reduction” from vast and usually continuous cultural areas to reserve spaces that constitute but a minute fraction of ancestral territories. In addition to limiting spatial mobility, reserves also served to enact a process of political reduction by controlling access to citizenship, participation in the mainstream economy and even the terms of aboriginal identity via the assignation of status, which confers some rights while also withholding others that are accessible to the larger Canadian population. As a result of this legal/historical geography, some seemingly objective categories have become entrenched as descriptors of indigenous territories and territorialities: among them, the idea of “ancestrality” and “ancestral lands”; of being an “on-reserve” or “off-reserve” Indian; or of the seemingly irreconcilable nature of aboriginality with the city, or any form of permanent, built environment. These categories have a direct impact on the design of aboriginal policies in Canada. Whether they are recent migrants or were born in the city, urban aboriginal people throw all of these normative categories into question. Using the city of Montreal (Quebec, Canada) as a focus of analysis, this paper pursues three central objectives: firstly, to analyse how the territorial bases of aboriginal identity are diversifying; secondly, to repertory the types and contours of new aboriginal landscapes that are emerging from urban centres; thirdly, to analyse how these territories are helping to shape new policies. We discuss the following analytical concepts, and their specific territorial expressions, which were developed through participatory research with the *Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec* (RCAAQ): 1) The city/reserve dialectic; 2) The networked spatiality of urban aboriginal landscapes ; 3) Urban aboriginal institutions and their zone of territorial influence. Against the past and continuing reductions of colonialism, policy makes must develop a new grammar for describing and analysing the shapes and characteristics of contemporary aboriginal geographies which, according to this new grammar, may very well be undergoing some form of expansion. New analytical categories are needed to grasp the full extent and nature of this expansion and, more importantly, to inform the policies that will ensure adequate support and services to aboriginal communities wherever and however they exist today.

#### 4) Les griquas de Kranshoek (Plettenberg Bay, Eastern Cape, South Africa) : un processus de reterritorialisation autochtone au service d'une « nation » dispersée

Sylvain GUYOT (UMR Passages, Université Bordeaux Montaigne)

**Résumé /** Je me propose dans cette communication de parler des Griquas un groupe autochtone sud-africain peu étudié par la littérature scientifique en général et par les géographes en particulier. L'autochtonie contemporaine est une notion complexe à définir et à spatialiser en contexte sud-africain en raison de la succession spatio-temporelle pluriséculaire sur ce territoire de différents groupes de migrants africains (bantous), de colons européens (Néerlandais, français, allemands, britanniques etc.) et d'esclaves et de travailleurs asiatiques (Malais, indiens). Les Griquas appartiennent au groupe des Khoisan, et en particulier à la branche des Khoikhoi (alias les Hottentots des colonisateurs du XVIIIème siècle), reconnus officiellement comme autochtones en Afrique du Sud. Néanmoins, les Griquas sont des autochtones sans ascendance ethnique homogène et sans racines territoriales pluriséculaires. En effet, ils ont fait l'objet d'un métissage important aux XVII et XVIIIème siècles dans la colonie du Cap lors de l'arrivée des colons Néerlandais et Huguenot. C'est leur volonté d'émancipation de la tutelle blanche, en tant que groupe métissé, sous la houlette d'Adam Kok I au milieu du XVIIIème siècle, qui va leur permettre de (re)construire une véritable identité autochtone. C'est à partir de cette période que cette identité spécifique va se territorialiser au sein d'un parcours migratoire complexe qui va contribuer à fonder deux territoires distincts : le Griqualand occidental et oriental. Depuis 1927, à la suite d'une nouvelle migration d'Andrew Le Fleur, leader du groupe oriental, c'est à Kranshoek, à proximité de Plettenberg Bay (à 500 km à l'est du Cap) que la communauté va s'établir. Malgré leur rattachement forcé au groupe « coloured » pendant l'apartheid, les Griquas de Kranshoek vont tenter de faire survivre leur identité autochtone spécifique, et vont faire de ce petit township littoral le centre d'un territoire politique (présence du siège de la « Griqua National Conference of South Africa ») et d'un territoire culturel (« Griqua National Heritage Monument »). Cette communication analysera les stratégies contemporaines de reterritorialisation des Griquas, à travers la réappropriation de l'espace post-apartheid de Kranshoek par le biais de différents types d'initiatives politiques, culturelles, artistiques, environnementales et touristiques.

#### 5) L'intégration des Autochtones : vers des territoires post-coloniaux ? La Nature et la culture comme outils décoloniaux chez les Cris et les Samis

Simon MARAUD (UMR GEOLAB, Université de Limoges / Université Laval, Québec) et Sylvain GUYOT (UMR Passages, Université Bordeaux Montaigne)

**Résumé /** Si la tendance globale va vers l'intégration des acteurs autochtones dans certains modèles de gestion territoriale, il est nécessaire de questionner la nature de cette intégration et de ses caractéristiques structurelles. Les cas du Sápmi suédois et d'Eeyou Istchee - Baie James, au Québec, permettent d'offrir une analyse de deux processus de prise en charge autochtone, l'un avec *Laponia*, le patrimoine naturel et culturel mondial de l'UNESCO, et l'autre avec *Assinica*, un parc national du Québec créé par les Cris de la communauté d'Oujé Bougoumou. Dans les deux cas –à des degrés différents–, les Autochtones samis et cris sont désormais des acteurs centraux de la gestion de certaines parties de leur territoire. Ces aires protégées sont notamment accompagnées de la mise en place d'un éco-tourisme autochtone, prônant les valeurs et l'authenticité de la culture autochtone concernée. Cette reconquête du pouvoir sur les territoires ancestraux se veut freiner l'avancée du capitalisme néo-libéral occidental au sein de régions riches en

ressources naturelles. En permettant l'émergence d'un « développement alternatif », les Cris et les Samis engendrent alors un procédé décolonial fort mettant en avant la culture ancestrale ainsi que la Nature locale qui, tous deux, sont alimentées par un ensemble d'imaginaires romantiques coloniaux. Dans cette communication, il sera question de repenser ces processus de décolonisation, en s'attachant notamment aux outils pour les mettre en place. Si un parc national autochtone permet une intégration de certaines communautés, il n'est pas automatique qu'il remette en cause une territorialité et une vision du territoire occidentales. En outre, si l'éco-tourisme autochtone est encourageant pour faire naître un dialogue interculturel tout en se faisant ambassadeur et défenseur d'une exceptionnalité culturelle menacée, il intègre cette même culture aux lois du marché, en en faisant un monopole de rente. Ce serait alors une décolonisation autochtone par l'intégration de ses acteurs au capitalisme néo-libéral. Cette contemporanéité a permis de mettre un terme à de nombreux conflits entre peuples autochtones et gouvernements occidentaux, mais peut-on pour autant parler de territoires et de territorialités post-coloniaux ?

## 6) De quelques usages différents de la notion d'autochtonie : quels apports et quels dialogues ?

Catherine NEVEU (UMR IIAC – Equipe TRAM, EHESS)

**Résumé /** La notion d'autochtonie connaît aujourd'hui un élargissement de ses usages, par exemple en sociologie politique ou en anthropologie, afin de décrire et analyser des processus qui, s'ils ont parfois, mais pas toujours, à voir avec des enjeux de territorialité et de localité, n'ont certainement pas à voir avec les situations vécues par les peuples et communautés sujets du programme INDITER. Il s'agira dans cette communication de présenter et discuter certains de ces usages différents, afin de saisir la contribution qu'ils pourraient constituer sur les enjeux discutés par ce programme.

## Journée du 18 mai 2017

### **1) Dessin et futur d'« une relation spéciale » : le bloc « Terres, Territoires et Ressources » des droits des peuples autochtones au regard des situations de conflits d'usage, de migrations et de changement social**

Irène BELLIER (UMR IIAC – Equipe LAIOS, EHES)

**Résumé /** Dans la définition de travail des « peuples autochtones », le rapport au territoire occupe une position centrale qui informe de l'émergence du bloc « terres, territoires et ressources » dans le dispositif des droits des peuples autochtones configuré par la Déclaration des Nations unies (DDPA, 2007), la Convention 169 de l'OIT, la jurisprudence des organes conventionnels internationaux et des Cours régionales de droits de l'homme. Le bloc composé de 7 articles de la DDPA (sur 46) propose une vision du territoire comme base de l'exercice des droits sociaux, économiques, politiques, culturels, et chacun des termes ("Terre", "territoire" ; Ressources") porte un bout de la problématique. La notion de « relation spéciale » forgée par la Cour Interaméricaine des droits de l'homme exprime certaines propriétés que l'on mettra en relation avec la notion de "souveraineté permanente" posée par le rapporteur des Nations unies, Erica-Irène Daes. Elle établit aussi une relation entre dimension physique ou matérielle et dimension spirituelle qui invite à porter un autre regard que strictement économique sur le territoire. La communication examinera ces articulations politiques et juridiques au regard des luttes que mènent les peuples autochtones à la fois localement en protection des territoires de vie, menacés par les entreprises agro-industrielles et minières ou par les projets d'infrastructures routières ou énergétiques, et globalement en considération du déploiement d'une gouvernance du monde dans laquelle les autochtones sont invités à jouer un rôle qui tend à se préciser. Cet examen permettra de réfléchir à ce qui n'est pas dit dans les normes internationales mais qui concerne le rapport des peuples autochtones au territoire et les moyens de maintenir vivants cultures, langues et modes de vie dans les espaces qu'ils investissent aujourd'hui : les villages et les villes, proches ou distantes.

### **2) Décoloniser la carte et se réappropriier le territoire : enjeux et modalités d'usages de la contre-cartographie en contexte autochtone**

Fabrice DUBERTRET (UMR CREDA, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3)

**Résumé /** Depuis plusieurs décennies, les peuples autochtones utilisent les outils cartographiques modernes pour faire valoir leurs droits aux terres et ressources qu'ils utilisent et occupent traditionnellement. À partir d'un examen de l'abondante littérature sur le sujet, nous proposons de faire un point sur les enjeux de ces stratégies « carto-légales » et de discuter l'intérêt d'une mise en visibilité globale des cartographies autochtones pour la sécurisation de leurs territoires. Par l'adoption des conventions scientifiques occidentales, ces *contre-cartographies* visent à légitimer les revendications territoriales des peuples autochtones en les posant sur le même plan que les représentations de l'espace par les pouvoirs en place, dont l'héritage colonial a souvent effacé la présence. Néanmoins, la mobilisation de telles cartes apparaît à double tranchant : elle peut participer à l'*empowerment* des communautés comme à l'accentuation de leur marginalisation socio-spatiale. Malgré cette ambivalence, de nombreux peuples autochtones considèrent que les avantages de l'outil cartographique surpassent ses inconvénients et continuent à produire des cartes décrivant leurs territorialités. Ces dernières ont souvent été présentées auprès des cours nationales et régionales pour obtenir la reconnaissance et la démarcation des

territoires autochtones, et ont pu jouer un rôle déterminant dans les processus de titularisation de leurs terres et ressources ancestrales. Le succès de telles démarches étant cependant restreint par la volonté politique des gouvernements, les peuples autochtones mobilisent également leurs cartes au sein de réseaux d'acteurs transnationaux afin de souligner l'importance mondiale de leurs territoires, et de parvenir à sécuriser leurs droits fonciers au-delà des limites imposées par l'État. C'est dans ce contexte que s'est mise en place l'initiative LandMark, première plateforme géographique en ligne à dresser un panorama global de la situation géopolitique des territoires autochtones.

### 3) Ce que (re)nommer les lieux nous dit des territoires autochtones. Un exemple canadien

Eric GLON (TVES, Université de Lille 1)

**Résumé /** De nombreux peuples autochtones réalisent des cartes pour raconter leur histoire sur la terre et tenter de faire valoir leurs droits sur les territoires et les ressources qui s'y trouvent après des décennies de rejet dans le cadre du colonialisme et du post-colonialisme. Ces exercices cartographiques révèlent de nombreux noms de lieux issus d'une culture et d'une langue autochtones. Que nous disent ces toponymes et que nous apprend le fait de (re)nommer les lieux à propos du territoire chez les autochtones ? Tenter de répondre à cette question suppose d'abord de nous interroger sur les sens que nous pouvons donner à une telle volonté de réactiver ces dénominations dans la langue native et de les localiser le plus précisément possible dans l'espace et dans un contexte autochtone. Pour ces peuples, les dénominations de lieux sont une façon d'en prendre possession et de montrer qu'ils étaient jadis présents sur des terres qu'ils ont souvent perdues. Renommer les lieux revient alors à marquer à nouveau son territoire, mais est-ce uniquement cela ? Pour certains auteurs, les autochtones tissent une géographie culturelle ou spirituelle (Basso, 1996, Erdrich, ?) qui a été effacée par les méfaits et la violence des périodes coloniales et post-coloniales. Ce qui se cache derrière l'enjeu territorial semble être dans cette hypothèse une réappropriation de leur culture et l'opportunité de reprendre pied dans un monde qui n'est pas tout à fait le leur pour dire ce qu'ils ont été, ce qu'ils sont et aussi ce qu'ils souhaitent être. Tout l'enjeu de notre propos est d'explorer cette piste avec un double objectif : 1) montrer comment la langue et un vocabulaire souvent très géographique renvoient au territoire, aux pratiques, aux usages, aux croyances territorialisées et donc aux territorialités autochtones ; 2) expliquer comment une langue reposant sur une pratique orale révèle une culture éminemment territorialisée et pourquoi il est difficile voire impossible de le faire sans les spécificités d'une langue native. Au-delà des aspects théoriques que suscitent nos questionnements, nous alimenterons notre réflexion avec un exemple pris chez les Lil'wat en Colombie-Britannique. Ils renomment les lieux depuis plus de cinquante ans et réactivent des liens au territoire qui font partie de leurs héritages et de leurs cultures comme dans la Upper Lillooet River qui est une partie des terres qu'ils revendiquent. Si cet exemple est riche d'intérêts, nous verrons aussi qu'il n'est pas exempt de limites.

### 4) Populations autochtones et espaces protégés au Brésil : un regard critique sur les politiques publiques de protection de la nature

Marta de Azevedo IRVING (Programa Eicos/IP & Programa de Políticas Públicas, Estratégias e Desenvolvimento, Instituto Nacional de Ciência e Tecnologia em Políticas Públicas, Estratégias e Desenvolvimento, Universidade Federal do Rio de Janeiro)

**Résumé /** Le Brésil est incontournable au niveau de la Convention sur la Diversité Biologique. Avec 8,5 millions de km<sup>2</sup>, le pays est le 5ème au monde par la superficie et représente presque la moitié de l'Amérique Latine. Le Brésil connaît une condition de

« mégabiodiversité » et de sociodiversité car la population de plus de 200 millions d'habitants présente une grande diversité d'origines, de cultures et de modes de vie. Cette richesse socio-culturelle dans un pays qui est la 8ème puissance économique mondiale s'accompagne de fortes inégalités sociales et de conflits générés par les contradictions entre la logique de développement économique et une attente très forte en matière d'inclusion sociale. Dans ce contexte, une question clé pour les politiques publiques est liée aux droits des populations autochtones. Avec plus de 20% de la biodiversité terrestre et plusieurs biomes continentaux, un des défis du Brésil est de résoudre les tensions sociales qui se concrétisent par une forte pression sur la biodiversité elle-même. Pour cette analyse, le rôle des populations autochtones est central parce que leur mode de vie dépend directement de leur relation ancestrale avec la nature. Si la conservation de la biodiversité est un choix politique reconnu au Brésil, plusieurs groupes traditionnels sont néanmoins confrontés directement à un processus d'exclusion sociale au sein des aires protégées. Cette contribution insiste sur les contradictions des politiques publiques de protection de la nature au Brésil, en considérant les droits des autochtones et leur rôle pour la conservation de la biodiversité. Pour cet objectif, la communication met en débat, à partir du cadre global, le concept de population autochtone ou indigène, le contexte dans lequel s'insèrent ces groupes et les paradoxes des politiques publiques de protection de la nature au Brésil. A partir de cette analyse, on envisage de discuter la question du territoire et les défis pour l'intégration des politiques publiques dans l'avenir.

## 5) Un « droit autochtone à la ville » : à propos de la formation de quartiers mapuches dans les villes du Chili

Bastien SEPULVEDA (TVES, Université de Lille 1)

**Résumé /** Cette communication s'intéresse au rapport des peuples autochtones à la ville qu'elle aborde sous le prisme de la justice spatiale. La réflexion proposée se fonde ainsi sur l'évocation d'un possible « droit autochtone à la ville » et en interroge les modalités d'expression. Lieu de (re)production du pouvoir colonial, la ville a longtemps incarné une forme d'exclusion tant matérielle que symbolique pour les peuples autochtones. Ceux-ci l'ont néanmoins pratiqué et se la sont appropriés de différentes façons au fil du temps, ce qui s'est notamment exprimé dans des modes divers d'habiter la ville et de s'y territorialiser. Pour autant, les fortes disparités observées entre population autochtone et non autochtone en termes d'accès au logement constituent aujourd'hui l'une des expressions les plus patentes de l'exclusion des autochtones en milieu urbain. La question fondamentale de l'accès au logement pose donc indubitablement celle d'un « droit autochtone à la ville », fondé sur la reconnaissance du processus historique d'invisibilisation des autochtones dans l'espace urbain et des différentes formes d'injustice et d'inégalités pouvant les affecter. Au Chili, où les Mapuches sont majoritairement urbains, l'établissement de « quartiers autochtones », dans le cadre d'une action soutenue par les pouvoirs publics ces dernières années, semble aller dans le sens d'une reconnaissance de ce droit. Mais qu'en est-il vraiment et comment cette reconnaissance s'articule-t-elle, dans les faits, aux besoins exprimés de la société mapuche et de ses modes d'habiter la ville ? Cette communication propose d'explorer ces questions, prenant pour cela à témoin l'expérience récente des organisations et comités de logement mapuches de l'aire métropolitaine de Concepción, dans le centre du Chili.